

Société Centrale Canine 155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Commission Nationale D'Education et D'Activités Cynophiles Président Jean Denis DEVINS



Grand Prix de France d'Agility de la SCC Règlement 2024

Le Grand Prix de France d'Agility est ouvert à tous les chiens de grade 1, 2 ou 3, qu'ils soient ou non inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon quatre classes de compétition spécifiques au GPF: Standard, Master, U12 et Handi.

Les binômes « conducteur+chien » se qualifient pour la finale lors de sélectifs de zone. Dans les classes Standard, Master et Handi, les qualificatifs permettent d'accéder à un sélectif de zone.

Pour la classe U12, les qualificatifs permettent d'accéder directement à la finale, sans obligation de passer par un sélectif de zone.

Un U12 et un conducteur de la classe générale ne peuvent participer à la finale du GPF avec le même chien que si les conditions de participation de chaque binôme sont respectées.

Une finale réunit les binômes sélectionnés par zone, pour désigner les vainqueurs du Grand Prix de France d'Agility de la S.C.C.

De plus, des trophées spécifiques sont remis aux vainqueurs sur le cumul des deux premières manches, en Standard et Master.

1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France d'Agility est régi par le règlement d'Agility de la S.C.C. étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes de compétition

- a) Quatre classes de compétition sont définies
 - Standard : accessible aux binômes¹ Senior, U15 et U19 en grade 1 et 2 ;
 - Master : accessible aux binômes Senior, U15 et U19 en grade 3 ;
 - U12 : accessible aux binômes U12 en grade 1 et 2 ;
 - Handi : accessible aux binômes Handi en grade 1 et 2.

1 Rappel du règlement d'Agility de la S.C.C. : « binôme » correspond à un chien et son conducteur



1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la S.C.C. : S, M, I et L.

1.3. Détermination du T.P.S.

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard).

Classe de compétition			Détermination du TPS	
Sélectif	Standard, U12 Handi	et	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +20%	
	Master		Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +15%	
Finale	Standard, U12 Handi	et	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés +20%	
	Master		Temps du chien le mieux classé + 15 %.	

1.4. Affichage des résultats

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.5. Qualifications

Selon la classe de compétition, un certain nombre de « jetons de qualification » doivent être obtenus pour participer au sélectif de zone ou à la finale. Ces jetons sont obtenus sur les épreuves de qualification, sans obligation de juges différents, selon le tableau suivant :

Classe de compétition	Obtention des jetons de qualification	Nombre de jetons requis
Standard	1 jeton pour chaque épreuve à moins de 6 points de pénalités sur les parcours Agility 1, Agility 2,	10 pour participer
Master	Agility 2*, Agility 3, Jumping 1, Jumping 2, Jumping 2* ou Jumping 3	au sélectif de zone
	1 jeton de bonus si 3 épreuves à moins de 6 points de pénalités obtenues lors d'un même concours	



U12	1 jeton pour chaque épreuve à moins de 16 points de pénalités sur les parcours Agility 1, Agility 2, Agility 2*, Jumping 1 ou Jumping 2* + 1 jeton de bonus si 3 épreuves à moins de 16 points	5 pour participer à la finale
	de pénalités obtenues lors d'un même concours	
Handi	Aucun jeton nécessaire	
	pour participer au Sélectif territorial	

1.6. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et le responsable de la CNEAC.

2. Organisation du sélectif de zone

Le sélectif de zone est organisé sur une seule journée.

2.1. Conditions de participation

- a) Pour chaque chien engagé, être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité pour le binôme d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition et être en grade 1, grade 2 ou grade 3.
- b) Les binômes ne peuvent participer qu'au sélectif de zone correspondant à leur association canine territoriale.
- c) Un chien ne peut participer qu'à un seul sélectif de zone.
- d) Les vainqueurs de la finale de l'année précédente, dans les classes de compétition Standard et Master, peuvent participer au sélectif de zone sans remettre en cause leur participation à la finale. Ces binômes participent au sélectif de zone dans la classe de compétition correspondant à leur grade à la date de celui-ci. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- e) Les binômes U12 ne participent pas au sélectif de zone. Ils peuvent accéder directement à la finale.

2.2. Inscriptions

- a) Dans les classes de compétition Standard et Master, un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens. En classe Handi, un conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- b) Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les binômes ayant les qualificatifs nécessaires.
- c) Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec les territoriales de la zone.



2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

2.4. Epreuves

- a) Le sélectif de zone est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping
- b) Deux types de parcours différents sont utilisés :
 - un pour la classe Master
 - un pour les classes Standard et Handi

2.5 Classements

- a) Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.
- b) Les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.
- c) Les classements sont aux points.

2.6. Récompenses

Le titre de « Vainqueur du Sélectif de zone Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Sélectif de zone (il faut avoir terminé au moins une épreuve) selon les classes et catégories suivantes :

- Master : catégories de chien S, M, I, L.
- Standard : catégories de chien S, M, I, L.
- Handi: catégories de handicap H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7

A l'homologation des résultats du sélectif les points obtenus lors des épreuves sont majorés de 50%.

2.7. Sélection pour la finale

- a) Dans les classes de compétition Master, Standard et Handi, il faut avoir participé au sélectif de zone pour participer à la sélection pour la finale.
- b) Dans les classes de compétition Master et Standard :
 - Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2



épreuves du sélectif de zone.

- Un quota Q de places sélectives de binômes sélectionnés par catégorie est établi par la CNEAC. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.
- Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif de zone les Q premiers chiens (on ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office (cf. §3.1) ni des membres des équipes de France (EO, AWC, EOJAWC, PAWC).
- c) Pour la classe Handi, sont sélectionnés tous les binômes ayant participé au sélectif de zone.
- d) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif de zone, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelque raison que ce soit.
- e) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.
 - Si le quota de la classe Master n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Standard de la même catégorie.
 - Si le quota de la classe Standard n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe Master de la même catégorie.
 - La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.
- f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des binômes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :
- « GPF Agility [année en cours] Modalités de participation »

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les binômes sélectionnés au niveau de chaque Sélectif de zone.
- Les binômes de la classe Handi ayant participé au sélectif de zone.
- Les binômes de la classe Handi ne peuvent s'inscrire qu'avec un seul chien.
- Les binômes U12 (cf. § 2.e). Cela s'applique aussi aux binômes U15 si le conducteur est dans l'année de ses 12 ans.
- Les vainqueurs de l'année précédente dans chaque catégorie sont sélectionnés d'office hors quota (sauf les Master qui sont passés de grade 3 en grade 2). Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection d'office est caduque.
- Les membres des équipes de France EO/AWC 2024 séniors, JOAWC 2024 (Jeunes) et PAWC 2024 (Handi), y compris les coachs(avec un chien), sont sélectionnés d'office hors quota.

Les sélectionnés d'office hors quota (cf. points précédents) doivent :

S'acquitter du montant de l'engagement par un chèque de 22 €



- Etablir leur demande d'engagement sur papier libre comportant prénom, nom, nom du chien, numéros de licence et de FAPAC ou photocopie de la licence Envoyer le tout **avant le 1**er **octobre 2024** à la secrétaire de la CNEAC

Voir les modalités spécifiques du Grand Prix de France d'Agility

3.2. Numéro des concurrents :

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

3.3 Classements

Les classements élémentaires (qualificatif ou manche) sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

Pour les trophées spécifiques, les classements cumulés sont effectués dans l'ordre suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.

3.3. Epreuves:

- a) Pour les classes Handi et U12 : la finale se joue sur le cumul de 3 manches (1 agility et 2 jumping)
 - b) Pour les classes Master, Standard des catégories S, M, I et L:
 - La finale du Grand Prix de France est organisée autour de trois manches de qualification et d'une épreuve finale. La manche 2 est une épreuve de jumping. Les manches 1 et 3 et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility.
 - Un certain nombre de binômes est qualifié pour participer à l'épreuve finale selon leur classement aux différentes manches.
 - Les binômes qualifiés lors des manches 1 et 2 ne peuvent pas participer à la
 - Le nombre de binômes qualifiés par manche est défini sur le tableau suivant :

Classe de compétition standard :

	Catégorie S	Catégorie M	Catégorie I	Catégorie L	Total
Manche 1	4	4	4	6	18
Manche 2	4	4	4	6	18
Manche 3	4	4	4	6	18
Total	12	12	12	18	54



Classe de compétition master :

	Catégorie S	Catégorie M	Catégorie I	Catégorie L	Total
Manche 1	4	4	4	6	18
Manche 2	4	4	4	6	18
Manche 3	4	4	4	6	18
Total	12	12	12	18	54

3.4. Temps maximum de mise en place :

Un temps maximum de mise en place de 15 secondes est autorisé (cette disposition ne concerne pas les classes de compétition Handi et U12), ce qui signifie que ce décompte de 15 secondes démarre dès le coup de sifflet du juge autorisant le concurrent à prendre le départ. A l'écoulement de ce temps, le chronomètre démarre même si le chien n'a pas encore démarré sa course.

3.5. Ordres de passage

Pour les classes de compétition :

Handi : ordre aléatoire pour les manches mais regroupés par hauteur de saut.

U12 : ordre aléatoire pour la manche 1, et ordre de l'inverse du classement de la manche 1 pour la manche 2 et manche 3.

Master, Standard : ordre aléatoire pour les 3 manches et la finale.

Les ordres de passage sont impératifs, une équipe absente à l'appel de son dossard par le commissaire aux concurrents sera enregistrée comme « éliminé » pour la manche.

Au cas particulier, des modifications des ordres de passage pourront être faites par la CNEAC autant que faire se peut.

3.6. Récompenses

• Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur de l'épreuve Finale selon les classes de compétition et catégories suivantes :

Standard : Catégories de chien S, M, I et L. Master : Catégorie de chien S, M, I et L.



• Le titre de « vainqueur du Grand Prix de France d'Agility » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale selon les classes de compétition et catégories suivantes

Handi: Catégorie d'Handicap H1, H2, H3, H4, H5, H6, H7.

U12 : Catégories de chien S, M, I et L.

Pour les personnes en situation de handicap (classe de compétition Handi) : La remise des coupes tiendra compte du nombre de participants dans chaque classe de handicap :

- Une coupe au premier si moins de 5 concurrents dans la classe de handicap. Les éventuels 3 premiers sont appelés à la remise des prix
- Les 3 premiers sont récompensés avec une coupe si plus de 5 concurrents dans la classe de handicap.

Pour la classe de compétition U12 :

La remise des coupes tiendra compte du nombre de participants dans la catégorie :

- Une coupe au premier si moins de 5 concurrents dans la catégorie. Les éventuels 3 premiers sont appelés à la remise des prix.
- Les 3 premiers sont récompensés avec une coupe si plus de 5 concurrents dans la même catégorie.

3.7. Trophées spéciaux

- a) Le trophée Claude BERNARD viendra récompenser les 3 meilleurs binômes de la Classe Standard au cumul des manches 1 et 2 toutes catégories confondues.
- b) Le Trophée Patrick DECORTE viendra récompenser les 3 meilleurs binômes de la Classe Master au cumul des manches 1 et 2 toutes catégories confondues.

3.8. Attribution des points pour le classement national

- a) Les points sont calculés suivant la formule de calcul des points obtenus lors d'un concours officiel.
- b) La référence du nombre de concurrents servant à calculer le nombre de points est le quota de la catégorie concernée.
- c) A l'homologation des résultats de la finale les points obtenus lors des épreuves sont majorés de 50%.

3.9. Challenge 'Des places supplémentaires pour la finale 2024'

Le challenge 'Des places supplémentaires pour la finale 2025' permet aux concurrents d'une zone de gagner une ou plusieurs places supplémentaires pour leur zone pour la finale 2025 du Grand Prix de France.



Le principe est fondé sur le cumul des points obtenus par les représentants d'une zone dans la limite du quota de base. Il est respectivement de 3, 3, 1, 6 pour les catégories S, M, I et L en standard et 2, 2, 1 et 4 en master.

L'attribution de points est faite en fonction du classement lors d'une épreuve.

Une place supplémentaire par épreuve et par catégorie est attribuée à la zone dont les représentants cumulent le plus de points challenge sur chacune des 2 premières manches de la finale soit 8 places supplémentaires attribuées.

Une place supplémentaire par catégorie est attribuée à la zone dont les représentants cumulent le plus de points 'challenge' sur la somme des 2 premières manches soit 4 places supplémentaires.



GLOSSAIRE

Catégorie S pour SMALL = chien de moins de 35 cm au garrot Catégorie M pour MEDIUM = chien de 35 cm à moins de 43 cm au garrot Catégorie I pour Intermédiaire = chien de 43 cm à moins de 48 cm au garrot Catégorie L pour LARGE = chien de plus de 48 cm au garrot

U12 pour les jeunes âgés de moins de 12 ans (ex J11) U15 pour les jeunes âgés de moins de 15 ans (ex J14) U19 pour les jeunes âgés de moins de 19 ans (ex J18)

Licence en cours de validité = licence de l'année en cours, pour 2023 = licence 2023

JOAWC = Junior Open Agility Word Championship = Championnat du monde open d'agility pour les jeunes U12, U15 et U19

EO/AWC = Européenne Open / Agility World Championship = Championnat d'Europe Open d'agility et championnat du monde d'agility

LO = livre des origines d'une race reconnue par la FCI

LOF = livre des origines française

LOE = livre des origines d'un pays étranger reconnu par la FCI

FCI = Fédération cynologique internationale

EDF = Equipe de France

TPS = Temps de parcours standard

TPM = Temps de parcours maximum

